



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

*CTSD du 18 Octobre 2016*

## **DÉCLARATION DE LA FSU**

La FSU tient à rappeler son indignation face aux propos injurieux tenus par le Président de la République à l'égard des magistrats, fonctionnaires du Ministère de la Justice. Faut-il lui rappeler que nous sommes au 23<sup>e</sup> rang sur 28 pour la part du PIB consacré à la justice, loin derrière tous nos voisins européens? On peut dire que la campagne pour les élections présidentielles commence mal pour les agents publics!

Depuis 2009 les dépenses d'éducation stagnent également, et on peut lire dans le dernier numéro d'alternatives économiques qu'en 2016 elles seront même inférieures à celles de 2012 en pourcentage du PIB! De ce point de vue, le rapport du CNESECO est très instructif au regard des promesses de faire de la jeunesse une priorité. Il dresse de sévères constats pour le système éducatif, et notamment sur l'amplification des inégalités sociales à l'école. Vingt-deux contributions de chercheurs corroborent les analyses de la FSU et démontrent ce que le système actuel reproduit : ségrégation scolaire, manque de prise en charge de la difficulté scolaire, choix pédagogiques qui excluent les élèves des milieux populaires des apprentissages, insuffisance du budget alloué à l'éducation prioritaire, manque de formation et de mixité sociale. La lutte contre la ségrégation scolaire passe par l'allègement des effectifs, les mesures de prévention, une réelle formation continue des personnels et la mixité sociale assurée par l'État dans les établissements. Le CNESECO insiste sur la nécessité de donner les moyens pour une politique volontariste de déségrégation à l'école, en privilégiant l'expertise des acteurs de terrain, et donc de renoncer à la logique de réformes à répétition. Il est plus que temps de donner aux équipes éducatives les moyens d'une action pédagogique efficace, mais alors il faudrait faire confiance à l'expertise des personnels de l'éducation et non les accabler en poursuivant les réformes qui toutes renoncent au caractère national de l'éducation, et à une politique ambitieuse en faveur des élèves les plus défavorisés socialement.

Les objectifs de la loi de refondation sont triples : élever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous, réduire les inégalités sociales et territoriales, réduire le nombre de sorties sans qualification. Impossible de ne pas approuver un tel programme. Pour sa traduction concrète, la loi avance des mesures emblématiques : **qu'en est-il réellement dans le premier degré ?**

On le sait maintenant, la promesse de création de 60 000 postes ne sera pas tenue. Ce sont les écoles qui pâtissent le plus de ces non-crétions avec un déficit de près de 3 000 postes sur les 14 000 annoncés. Et que dire de la répartition qui avait été initialement annoncée ! 2 400 créations de « plus de maîtres » et une cinquantaine de postes Rased sur les 7 000 dévolus et un peu plus de 1 000 postes créés pour la scolarisation des 2 ans sur les 3 000 prévus.

Et surtout depuis la rentrée 2012, avec plus de 66 000 élèves supplémentaires, la création de 2 544 postes, hors « plus de maîtres » et « moins de 3 ans, » n'a rien changé des conditions d'apprentissage au sein des écoles. C'est comme cela que ce traduit la priorité au primaire !!!! **En Gironde**, 240 postes classes ont été créés pour une augmentation de 7338 élèves, soit une classe pour 30,6 élèves supplémentaires. Aucun poste de RASED créé depuis 2012 même si l'existant a été maintenu.

**Le « plus de maîtres que de classes »**, dispositif mis en avant par le SNUipp-FSU depuis sa création comme un moyen de mettre en place un travail d'équipe, d'en valoriser la polyvalence pour une réelle prise en charge de la difficulté, s'est concrétisée en Gironde par la création de 68

postes pour 917 écoles. Dispositif invisible donc pour la majorité des élèves de notre département. Les plus de maître que de classe se concentrent avant tout sur l'éducation prioritaire et entre parfois en concurrence, faute de moyens, avec des ouvertures de classes, ou d'autres postes dédiés aux enfants du voyage ou aux élèves allophones...  
Pire, le « PMQC » et les APC qui ont fait suite à l'aide personnalisée ont été le prétexte à la non réhabilitation des RASED.

**La scolarisation des moins de trois ans** fait de l'ombre à la scolarisation ordinaire des tout-petits. Avec 17 dispositifs « TPS », 737 élèves de moins de 3 ans sont scolarisés actuellement contre 899 à la rentrée 2012.

Le bilan n'est pas positif non plus du côté de l'éducation prioritaire : la Ministre a revu la carte et les critères de labellisation, mais la « réforme », effectuée à moyens constants, a exclu nombre de situations légitimes, notamment les écoles en quartier « politique de la ville » et a particulièrement pesé sur les effectifs des écoles du segment 3 ( hors éducation prioritaire) . Pilotées par les collègues, certaines écoles se sont retrouvées « orphelines ». Au sein de l'éducation prioritaire, l'attention s'est portée sur un nombre restreint de situations, (en REP +) et les moyens consentis ont été assortis d'un renforcement des pressions managériales.

Mais la mesure emblématique de ce quinquennat restera la réforme des rythmes scolaires qui s'est faite contre les enseignants. Elle a amplifié les inégalités territoriales et dégradé les conditions de vie professionnelle et personnelle des enseignant-es et souvent les conditions d'apprentissage des élèves, particulièrement en maternelle, sans faire la preuve de son efficacité sur la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU dénonce le manque de transparence sur le bilan de cette réforme, notamment par l'absence de publication du rapport de l'inspection générale sur les rythmes scolaires.

**Pour le second degré** le bilan que vous présentez Monsieur le Directeur Académique reste partiel, voire partiel en raison notamment de la nature des documents proposés. En ce qui concerne les effectifs d'abord : on ne peut appréhender l'évolution réelle des dotations au regard des effectifs si les chiffres de ceux-ci sont globaux et ne permettent pas de définir la réalité des conditions de travail des personnels. Toutes les interventions des collègues montrent que les effectifs par classe ne cessent d'augmenter. Ainsi il est paradoxal que le nombre considérable de classes à plus de 36 en Lycée (72 sont connus à 36 et 7 à 37) et de 30 en collège, comme vous le savez compte tenu des actions et audiences de nombreux établissements, n'apparaisse pas au vu des documents. Il y donc une fausse transparence sur les effectifs : ce sont ceux par division qui permettent d'analyser objectivement la réalité dans les EPLE.

En ce qui concerne l'orientation : comment interpréter la montée des effectifs dans certaines sections en Lycée, sur des filières qui apparaissent alors comme des orientations subies, dégradant les conditions d'enseignement dans ces classes, tandis que dans le même temps le rééquilibrage annoncé dans les filières générales ne se produit pas.

Par ailleurs, le bilan de rentrée montre des ajustements en « trompe-l'œil » : inégalités entre les EPLE quant au nombre d'heures repris ou donné selon l'évolution des effectifs d'une part, mais surtout des ajustements qui se font non seulement essentiellement en HSA, mais même au dépens des heures postes.

La réalité du terrain dans le second degré est donc celle d'une situation qui ne cesse de se dégrader, à travers les conséquences d'un manque de moyens et d'une politique éducative de renoncement et de démagogie. Les créations de postes demeurent insuffisantes au regard de la seule montée des effectifs, et les conditions de travail des élèves, mais aussi celles des personnels ne cessent de se dégrader : en collège à travers une réforme contestée très majoritairement, et la mise en place de nouveaux programmes à tous les niveaux sans même disposer des manuels pour

chaque élève malgré la commande ministérielle, et dans l'ensemble du second degré à travers les injonctions à appliquer des nouvelles tâches bien loin des missions d'enseignement...

Cette réforme se fait sans réelle formation et dans la précipitation comme le souligne le rapport du CNEC page 82.

Les collègues doivent donc à nouveau compenser par leur professionnalisme et une charge de travail supplémentaire, les manques criants pour essayer de faire réussir tous leurs élèves. La pression faite par les contrats d'objectifs renouvelés et le cérémoniel institutionnel de « grand oral » à l'Inspection académique sont en décalage total avec les besoins et les attentes du terrain.

Nous tenons à dénoncer du fait de la réforme du collège la perte d'ambition pour l'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE tant dans les nouveaux programmes vides de contenus, centrés sur une discipline " au service de... " que dans son exclusion des épreuves du DNB. A la fin de la scolarité obligatoire, voir disparaître l'épreuve d'EPS du Brevet nous apparaît comme un signe fort d'affaiblissement de l'EPS au sein du système éducatif, au collège et au-delà et un grand danger pour la discipline et le métier de professeur d'EPS.

Pourtant, après l'année du sport de l'école à l'université en 2015/2016, à cette rentrée s'ouvre l'année de l'Olympisme de l'école. Pour ne citer que deux objectifs de l'opération :

« valoriser les pratiques sportives à l'École, et en premier lieu l'éducation Physique et Sportive et le sport scolaire... », « valoriser la dimension culturelle du sport ». Entre les annonces et la réalité du terrain, les écarts sont immenses !

Pourtant, la loi de refondation rappelle dans son article L 121-5 « l'EPS et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles. »

C'est pourquoi, au-delà du bilan strictement technique que vous voulez imposer, et à travers celui des années antérieures, c'est toute une politique éducative dans le second degré qui est en échec : **réforme Chatel** dont on tait toujours l'évaluation, **réforme du collège**, à n'en pas douter, notamment parce qu'on y attribue des moyens dit d'accompagnement pour tenter de réduire les oppositions, moyens dont on peut d'ailleurs douter qu'il soient pérennisés.

Face à un climat scolaire inquiétant, à l'épuisement et à la désillusion professionnelle des équipes, la FSU réitère sa demande d'une révision de la carte de l'éducation prioritaire. Comme au lycée professionnel Tregay où les personnels, les parents et les élèves ont mené des actions, des grèves pour attirer votre attention. Ils demandent instamment les moyens de l'éducation prioritaire face aux problèmes de violence récurrents qui provoquent de la souffrance et de l'échec, pour tous, élèves et personnels. Il est temps que cela cesse et que vous preniez en compte leurs revendications.

**La FSU réitère sa demande d'un plan de rattrapage de 500 postes pour la Gironde, une amélioration des statuts des fonctionnaires, un plan de titularisation des personnels « précaires », conditions du vivre ensemble dans notre service public d'éducation.**